



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DISABILITY CASE MANAGEMENT SYSTEM	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-164700/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-164700	Date 2017-09-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-129-31753	
File No. - N° de dossier 129x1.M7594-164700	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Riopel, Andrea	Buyer Id - Id de l'acheteur 129x1
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3984 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

SOLUTION DE GESTION DES CAS D’INCAPACITÉ

La présente modification n° 003 vise à :

- (1) répondre aux questions soulevées par l’industrie;
- (2) modifier la demande de propositions.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 6

Nous vous demandons de bien vouloir réviser la modification n° 1 de manière à ce qu’il soit possible de comptabiliser les années d’expérience de n’importe quel membre de l’équipe indiquée dans la soumission pour toutes les exigences de la demande de soumissions (autrement dit, pas seulement l’entrepreneur ou l’éditeur de logiciel, mais aussi l’hébergeur ou tout autre membre de l’équipe).

Réponse n° 6

Voir la modification n° 2.

Question n° 7

Pouvez-vous confirmer que le mot « entrepreneur » dans la réponse 2 de la modification 001 fait référence à l’organisation qui présente la soumission, ce qui comprend tous les membres de l’équipe nommés dans le contrat?

Réponse n° 7

Nous le confirmons. Le mot « entrepreneur » dans la réponse 2 de la modification 001 fait référence à l’organisation qui présente la soumission, ce qui comprend tous les membres de l’équipe nommés dans le contrat.

Question n° 8

Le Canada envisagerait-il de supprimer le mot « hébergement » de l’exigence M1-M étant donné qu’il est raisonnable de penser qu’un éditeur de logiciel ayant développé une solution de GCI et en ayant effectué la maintenance pourrait avoir eu recours, pour diverses raisons, à un hébergeur indépendant ou à un centre interne de données sur la clientèle pour offrir ses services à ses clients comme ce serait le cas pour la demande de propositions étant donné l’exigence d’un hébergement Protégé B?

Réponse n° 8

Oui, le mot « hébergement » a été supprimé de l’exigence M1-M étant donné que les solutions de GCI dont il est question dans l’exigence pourraient avoir été hébergées par un hébergeur indépendant et non par l’éditeur de logiciel lui-même. Cependant, la solution de GCI proposée par l’entrepreneur doit

Solicitation No. – N° de l’invitation
M7594-164700/B

Amd. No – N° de la modif.
03

Buyer ID – ID de l’acheteur
129XL

Client Ref. No. – N° de réf. du client
M7594-164700

File No. – N° du dossier

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

demeurer une solution clé en main hébergée, car elle ne sera pas hébergée dans les centres de données de la GRC ou du gouvernement du Canada.

Voir la modification n° 2.

Question n° 9

Le Canada envisagerait-il de remplacer la formulation « doit inclure le transfert de données démographiques du système de ressources humaines du client à la solution de GCI » de l’exigence M2-M par la formulation « doit inclure le transfert de données d’un système externe à la solution de GCI » étant donné que la solution de GCI est compatible avec à peu près n’importe quel système pour le transfert de données?

Réponse n° 9

Oui. Voir la modification n° 3.

Question n° 10

Étant donné qu’il nous a fallu du temps, surtout en raison des gens encore en vacances au moment de la publication de la demande de propositions, pour former une équipe ayant les capacités qui satisfont à toutes les exigences techniques de la demande, par exemple celle de centres de données certifiés et accrédités Protégé B, le Canada envisagerait-il de reporter la clôture de la période de soumission au 31 octobre 2017?

Réponse n° 10

La date de clôture de la période de soumission est reportée au 27 octobre 2017.

MODIFICATIONS À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

Modification n° 2

À l’ANNEXE A – Énoncé des besoins

SUPPRIMER : Exigence obligatoire en matière de gestion M1-M telle qu’elle a été modifiée dans la modification n° 1.

INSÉRER : à M1-M

Au moins un membre de l’équipe indiquée dans la soumission de l’entrepreneur et chargée du système de gestion des cas d’invalidité doit compter un minimum de trois années d’expérience dans le développement, l’hébergement et la maintenance d’une solution de GCI Web clé en main qui héberge plus de 3 000 fichiers de gestion de cas d’incapacité et qui prend en charge plus de 50 clients. Les

entrepreneurs doivent fournir les renseignements détaillés suivants sur la façon dont l’expérience a été obtenue :

1. nombre d’années depuis lesquelles la solution de GCI est disponible;
2. nombre de fichiers de gestion de cas d’incapacité que la solution de GCI héberge;
3. nombre de clients pris en charge par la solution de GCI.

Modification n° 3

À l’ANNEXE A – Énoncé des besoins

SUPPRIMER : Exigence obligatoire en matière de gestion M2-M

INSÉRER : à M2-M

L’entrepreneur doit fournir une description détaillée de deux projets sur lesquels l’entrepreneur a travaillé avec des organisations de grande envergure pour comprendre leurs exigences en matière de gestion des cas d’incapacité et configurer la solution de GCI en conséquence. L’un des produits livrables des projets **doit inclure le transfert de données d’un système externe à la solution de GCI**. Les entrepreneurs doivent fournir les renseignements détaillés suivants sur la façon dont l’expérience a été obtenue :

1. le nom et les coordonnées des organisations clientes;
2. le nombre d’employés au sein des organisations clientes;
3. les dates de début et de fin des projets;
4. la nature et la portée des services offerts;
5. le nom de la solution de gestion des ressources humaines du client avec laquelle la solution de GCI interopère (p. ex. PeopleSoft);
6. une référence professionnelle pouvant attester l’expérience de l’entrepreneur proposé.

Les solutions mises en oeuvre doivent être dans un environnement de production pendant au moins un an dans les trois ans suivant la date de clôture de cet appel d’offres.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.